

Arrêté Générale colonial

Arrêté n° n°32 (arrêté de promulgation du 21 décembre 1929).....

Ministère ACTES DU POUVOIR CENTRAL	Date de publication 21 décembre 1929
Numéro JO n° 397 du 31/12/1929	Date du numéro 31 décembre 1929

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, chevalier de la Légion d'honneur, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844, rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884

Vu l'arrêté du 1° octobre 1914, réglant le mode de promulgation et de publication des lois, décrets et arrêtés, et les conditions dans lesquelles ces lois, décrets et arrêtés deviennent exécutoires

Vu le décret du 1° décembre 1929, portant prorogation du privilège de la Banque de l'Indochine

Vu le câblogramme:cirentaire n° 30 du 21 décembre 1929,

TEXTE INTÉGRAL

art.1 Est promulgué à la Côte française des Somalis le décret susvisé du 13 décembre 1929 portant prorogation, pour une période de Six mois à partir du 21 décembre 1929, du privilège de la Banque de l'Indochine,

Art. 2

— Le présent arrêté sera enregistré, publié et communiqué partout où be soin sera.

chapon-baissac